

Image not found or type unknown



Dette de mon beau père , poursuite d un huissier

Par **pereira**, le **03/10/2012** à **18:39**

Bonjour, suite au décès de ma mère , mon beau père se retrouve à payer leurs dettes communes , sauf que financièrement , il ne peut pas . Un huissier a qui il doit 600 € tous les trois mois nous sommes de payer , quels sont nos recours . Ils étaient à la banque de France en dossier de surendettement . Le fait que son épouse soit décédée et qu'il ne touche plus les mêmes revenus , avons nous un recours, merci de vos réponses